

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 452

présenté par
Mme Ménard

TITRE

Substituer au mot :

« effectif »

le mot :

« encadré ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le droit d'asile est déjà effectif puisqu'il existe en France, non pas depuis la Convention de Genève de 1951 comme certains seraient tentés de le croire mais depuis des siècles notamment grâce au droit canon.

Il convient donc de remplacer l'adjectif « effectif » par « encadré ».

Grâce à cette nouvelle dénomination l'intention du projet de loi serait plus explicite.